



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 27/05/2021

Direction départementale des Finances Publiques de la Marne

Pôle d'Evaluation Domaniale 12 Rue Sainte-Marguerite 51022 Châlons-en-Champagne

téléphone : 03 26 69 50 36

mél.: ddfip51.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Marne

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Caroline Denoyelle

téléphone: 03 26 69 50 33

courriel: caroline.denoyelle@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 4486959

Réf OSE: 2021-10209-38313

Commune de Lusigny-sur-Barse

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien :

Terrain

Adresse du bien :

Zone industrielle La Mélaine à Lusigny-sur-Barse

Département :

Aube

Valeur vénale :

50 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT

commune de Lusigny-sur-Barse affaire suivie par :

2 - DATE

De consultation : 19/05/2021 De réception : 19/05/2021

De visite : néant

De dossier en état : 21/05/2021

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Projet de cession d'une parcelle située dans une zone industrielle.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle AR 46 d'une superficie de 6 090 m² en nature de terrain à bâtir d'activité.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : commune de Lusigny-sur-Barse Situation locative : parcelle présumée libre

6 - URBANISME - RESEAUX

Règlement National d'Urbanisme.

7 - DATE DE REFERENCE

Sans objet.

8 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

Compte tenu du marché local, la valeur vénale est estimée à 50 000 €.

Marge de négociation de 20 %.

9 - DUREE DE VALIDITE

Deux ans.

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis. Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'Administrateur général des finances publiques Par procuration L'Inspectrice du Domaine

Caroline DENOYELLE